

*Le Conseil Municipal vous présente son
Bulletin Municipal trimestriel*

Printemps 2016

Vous trouverez ci-après la liste des événements qui se sont produits au sein de notre village au cours du second trimestre 2016.



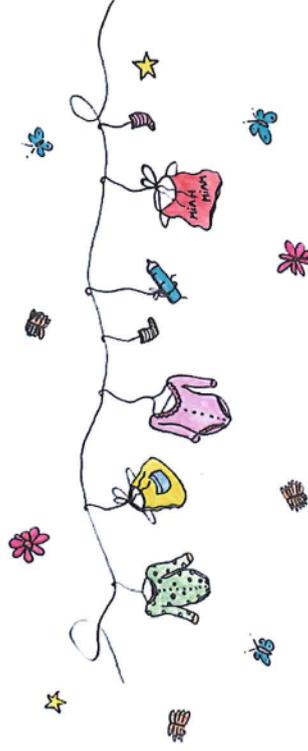
et vous souhaite un bel été !

Nous souhaitons la bienvenue à

Ilane BERNASCONI né le 13/06/2016

et

Noélia DUCHATEL née le 19/06/2016



POINTS DIVERS :

A SAVOIR

* Le 9 avril a eu lieu la journée citoyenne organisée par la commune. Au vu de la météo pas très clémente, quelques travaux ont pu être réalisés mais ont été stoppés à midi : réalisation du potager pour les élèves de l'école d'Antugnac et nettoyage des rues.



* Le regroupement de bois ne sera pas fait cette année. En effet, les livreurs ne proposent pas de tarifs avantageux pour la population ...

* L'ouverture du secrétariat de la mairie est passée aux heures d'été : **les mardis et jeudis de 17h30 à 19h30**

* Le ramassage des encombrants se fait le **dernier jeudi de chaque mois.**

* Rentrée scolaire 2016

Au vu des difficultés soulevées lors du Comité de Pilotage Intercommunal du PEDT du 14 avril, les maires du RPI ont décidé pour les écoles des 3 communes de :

- supprimer les accueils ALAE du matin à Luc sur Aude et Antugnac tout en conservant un accueil ALAE de 7h30 à 8h30 à Montazels avec 1 personnel Francas et 1 personnel Mairie.
- mettre en place d'un « Accueil Bus » de 7h45 à 8h20 en garderie municipale avec un personnel de Mairie, hors compétences et responsabilité Francas,
- renforcer l'équipe des TAP de Luc sur Aude avec un personnel Francas grâce aux heures libérées du matin,
- renforcer la préparation pédagogique par des projets ou des formations en particulier pour les personnels Francas.

PROGRAMME D'ACTIVITES 2016

* Nous aurions grand plaisir à vous recevoir le 20 juillet à 21 heures pour un moment musical qui se déroulera dans notre église.

Le spectacle est GRATUIT.

En effet nous recevons le groupe NASSAJ- trio baroque oriental de Lakhdar Hanou partenariat Les musicales en Pays de Couiza.

Ce groupe est composé des 3 artistes :

- LAKHDAR HANOU qui joue du oud
- BASTIEN MERCIER qui joue du violoncelle
- DEBAJYOTI SANYAL qui joue du tabla

Nous espérons que vous serez des nôtres pour ce beau moment où les cordes et les percussions mêleront influences indiennes, soufis, baroques, classiques, savantes et contemporaines.

* L'Association PIERRES ET GENS DE CROUX organise le **dimanche 10 et le lundi 11 juillet à partir de 21 heures**, dans le fort de Croux (hameau de la commune d'Antagnac), **deux soirées d'observations des étoiles et des planètes**. Chaque soirée d'observation sera précédée d'une conférence sur le système solaire et sur le bing bang. Ces animations seront assurées par **Philippe Tosi, astronome du planétarium de Nîmes**.

Il sera également possible **d'observer les éruptions à la surface du soleil** tout au long de la journée du lundi 11 juillet, grâce à des télescopes mis à disposition du public.

A cette occasion, des visites « historiques et archéologiques » du fort de Croux dont les vestiges de l'église ont été partiellement restaurés seront proposées aux promeneurs. Le « Label de la Fondation du Patrimoine » a été attribué pour cette restauration.

Ce premier week-end marquera également le lancement de diverses animations et conférences qui seront proposées au cours de l'été 2016, et qui s'achèveront lors des Journées du Patrimoine.

Aussi, cette journée a été reportée au 28 mai ; avec une meilleure météo ! Au vu du peu de participants, le chantier réalisé a été l'aire de jeux : ponçage, lasure, implantation et construction de la nouvelle structure de jeux mais aussi, le débroussaillage dans le cimetière. Nous remercions vivement les personnes qui se sont mobilisées sur ces 2 journées.



Conseil Municipal du 22 juin 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Délibération pour libéralités reçues
- ✓ Délibération pour approbation des modifications des statuts du syndicat intercommunal de gestion pour le collège de COUIZA
- ✓ Délibération pour octroi d'indemnités pour heures complémentaires
- ✓ Délibération concernant la signature d'une convention pour occupation temporaire du domaine public.
- ✓ Projet d'extension du périmètre du syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude
- ✓ Projet de modification du périmètre d'un EPCI à fiscalité propre par fusion de la Communauté de Communes du Limouxin et de la Communauté de Communes du Pays de Couiza
- ✓ Affaires communales / questions diverses

* Délibérations :

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

*Projet d'extension du périmètre du syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude. Un arrêté préfectoral fixe le projet de nouveau périmètre du SMAH. La commune d'Antugnac sera intégrée et une délibération devra être prise ultérieurement.

* Projet de modification du périmètre d'un EPCI à fiscalité propre par fusion de la Communauté de Communes du Limouxin et de la Communauté de Communes du Pays de Couiza. Un arrêté préfectoral fixe le projet de nouveau périmètre de communauté de communes du Limouxin par fusion avec la communauté de communes du Pays de Couiza. La commune d'Antugnac, ainsi que toutes les communes de la communauté de communes du Pays de Couiza, sera intégrée et une délibération devra être prise ultérieurement.

Affaires communales / questions diverses :

- livraison de repas à domicile : le Conseil Municipal étudie la possibilité de proposer aux habitants de pouvoir bénéficier des repas préparés par la cantine scolaire. Afin de recenser les besoins une enquête sera réalisée au travers du bulletin municipal.

-Schéma directeur d'adduction d'eau potable : la première phase du chantier (reconnaissance du réseau) est terminée. Une copie du dossier, transmis par PURE ENVIRONNEMENT, sera donnée à chaque Conseiller Municipal.

* Mme Salva Marie-Josée et sa fille Géraldine, remercient chaleureusement les habitants d'Antugnac pour leur générosité lors des obsèques de M. Pierre Salva. Une plaque a été achetée et un don a été fait à la Ligue contre le Cancer, lors de la randonnée du 22 mai, organisée par le Docteur Grand, administrateur du comité de l'Aude.



“Je vous remercie beaucoup de votre générosité qui nous a beaucoup touché”.

* Le dimanche 12 juin s'est déroulé le loto du RPI au foyer de Luc sur Aude. Nombreux lots étaient à gagner et beaucoup de participants étaient présents !

* Le vendredi 24 juin, il y a eu le spectacle de fin d'année de l'ALAE au foyer d'Antugnac. Spectacle préparé par les enfants.

● Le vendredi 8 juillet, l'équipe du multi-accueil « les Loupiots » ont organisé la fête de l'été avant la fermeture annuelle du mois d'août.

Conseil Municipal du 24 mai 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

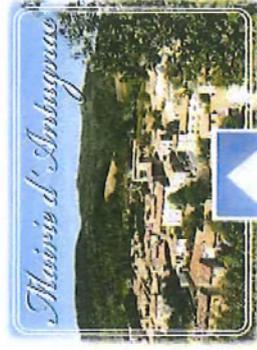
- ✓ Délibération pour libéralités reçues
- ✓ Délibération pour prise de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Couiza : gestion et entretien des structures de santé appartenant à la communauté de communes ou cède par baux emphytéotiques ou tout autres actes
- ✓ Délibération pour prise de compétence de la Communauté de Communes du Pays de Couiza : équipements sportifs de l'escalade
- ✓ Délibération pour Décision Modificative du Budget M14 2016
- ✓ Organisation cantine scolaire
- ✓ Avancement du projet de la nouvelle crèche
- ✓ Affaires communales / questions diverses

* **Délibérations :**

- Libéralités reçues et décision modificative du Budget M14 2016 => adoptées à l'unanimité
- Gestion et entretien des structures de santé : CONSIDERANT la problématique de désertification médicale sur le territoire du Pays de Couiza, que le centre de santé situé à Couiza est fréquenté par la population de toutes les communes des alentours et a donc une vocation intercommunale, la nécessité pour la Communauté de Communes de prendre une compétence dans le domaine de la santé en vue de la gestion de centre de santé appartenant ou non à la Communauté de Communes du Pays de Couiza => adoptée à 8 voix pour et 1 voix contre
- Équipements sportifs de l'escalade : CONSIDERANT que cette activité constitue un plus pour notre territoire, notamment en matière d'activité de pleine nature, pour les habitants de notre territoire ainsi qu'au niveau touristique, la nécessité de procéder à la régularisation de l'utilisation du site du Cardou, par le biais de signature de convention avec les propriétaires mais également avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, à ce jour la Communauté de Communes du Pays de Couiza ne possède pas la compétence dans le domaine des équipements sportifs et plus précisément de l'escalade => adoptée à l'unanimité
- Crèche intercommunale : le projet suit son cours, la division parcellaire est terminée, il faut ensuite acter la cession de la parcelle à la communauté des communes du pays de Couiza et déposer le permis de construire.

* **Affaires communales / questions diverses :**

Éclairage public : Une étude a été confiée au SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies) en vue de réaliser des économies sur les dépenses d'éclairage public. Un rapport détaillé a été remis à la commune. Il stipule que le coût des travaux à entreprendre s'éleverait environ à 80000 € pour un retour sur investissement estimé à environ 20 ans. Le Conseil Municipal juge le montant des travaux à entreprendre trop important et le retour sur investissement trop long. Des pistes pour une autre solution moins onéreuse et tout de même efficace va être étudiée.



6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC
Tél. 04 68 74 04 05 - Fax 04 68 74 04 09
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 29 mars 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Délibération pour approbation du compte administratif M14 de 2015
- ✓ Délibération pour affectation des résultats
- ✓ Délibération pour approbation du compte de gestion M14 de 2015
- ✓ Délibération pour approbation du compte administratif M49 de 2015
- ✓ Délibération pour affectation des résultats
- ✓ Délibération pour approbation du compte de gestion M49 de 2015
- ✓ Délibération pour attribution d'indemnités au receveur municipal
- ✓ Débat d'orientation Budgétaire 2016
- ✓ Affaires communales / questions diverses

*** Délibérations :**

Toutes les délibérations énoncées ci-dessus ont été adoptées à l'unanimité.

*** Orientation budgétaire :**

Mme le Maire présente le projet de Budget. Chaque Conseiller municipal présent a reçu une copie du projet pour étude, réflexion et éventuellement remarques avant le vote définitif.

Conseil Municipal du 6 avril 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- ✓ Vote du Budget M14 pour 2016
- ✓ Vote du Budget M49 pour 2016
- ✓ Vote des 4 taxes d'imposition directe
- ✓ Délibération pour avis sur le projet photovoltaïque
- ✓ Affaires communales / questions diverses

*** Délibérations :**

- Votes des budgets M14 et M49 => adoptées à l'unanimité
- Vote des 4 taxes d'imposition directes => adoptée à l'unanimité

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	25.15 %	25.15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.00 %	28.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	105.12 %	105.12 %
CPE	34.15 %	34.15 %

Projet photovoltaïque : CONSIDERANT que la construction de ce poste de transformation n'entraînera pas pour la commune de surcroît de dépenses publiques, mais générera, au contraire, des recettes fiscales, CONSIDERANT que la construction de ce poste de transformation s'inscrit dans le cadre du projet de construction de centrale photovoltaïque, et par conséquent dans la dynamique de développement des énergies renouvelables. La production annuelle de cette centrale photovoltaïque est estimée à 8361 MWh/an pour une puissance maximale de 7.329 MWc, soit la consommation d'électricité annuelle d'environ 2800 foyers, permettant ainsi d'éviter l'émission de près de 6100 tonnes de CO2. CONSIDERANT, en outre, que le poste de transformation ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique car : - le poste de transformations bénéficiera d'un traitement particulier permettant une bonne intégration dans l'environnement et le paysage ; - le poste de transformation n'aura pas d'incidence sur la salubrité ; - l'ensemble du parc sera clôturé et l'accès aux personnes non autorisées sera interdit ; - l'emprise au sol du poste de transformation étant de 86,45m² alors que les parcelles d'implantation (cadastrées section A n°1073 et 1103) ont une superficie totale de 95 980 m², la surface qui serait ainsi soustraite desdites parcelles représente moins de 0,1% de la superficie totale => Adoptée à l'unanimité